

**GRILLE DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ
AU 1^{ER} AVRIL 2016**

Grille des tarifs d'électricité
Haussa moyenne de 1,9 % au 1^{er} avril 2016 à l'exception du tarif L pour lequel la hausse est de 1,2 %

Article 1 ^{er} avril 2015	Article 1 ^{er} avril 2016	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2015	Prix 1 ^{er} avril 2016	Variation 1 ^{er} avril 2016
2.7	2.7	<i>D</i>	Redevance d'abonnement par jour 30 premiers kWh par jour Reste de l'énergie Prime de puissance, été (> 50 kW) Prime de puissance, hiver (> 50 kW)	40,64 € 5,68 € 8,60 € 3,15 \$ 6,21 \$	41,41 € 5,79 € 8,76 € 3,21 \$ 6,33 \$	1,9% 1,9% 1,9% 1,9% 1,9%
2.19	2.19	<i>DM</i>	Redevance d'abonnement par jour par multiplicateur 30 premiers kWh par jour par multiplicateur Reste de l'énergie Prime de puissance, été (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur) Prime de puissance, hiver (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur)	40,64 € 5,68 € 8,60 € 3,15 \$ 6,21 \$	41,41 € 5,79 € 8,76 € 3,21 \$ 6,33 \$	1,9% 1,9% 1,9% 1,9% 1,9%
2.29	2.29	<i>DT</i>	Redevance d'abonnement par jour par multiplicateur Prix de l'énergie : T° ≥ -12°C ou -15°C Prix de l'énergie : T° < -12°C ou -15°C Prime de puissance, été (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur) Prime de puissance, hiver (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur)	40,64 € 4,57 € 26,69 € 3,15 \$ 6,21 \$	41,41 € 4,66 € 27,17 € 3,21 \$ 6,33 \$	1,9% 2,0% 1,8% 1,9% 1,9%
2.51	2.51	<i>Électricité additionnelle - Photosynthèse</i>	Prix plancher (€/kWh) - prix moyen au tarif M (2 ^e tranche) à 25 kV et 100 % de FU	5,47 €	5,57 €	1,8%
3.2	3.2	<i>G</i>	Redevance d'abonnement par mois Prime de puissance (> 50 kW) 15 090 premiers kWh par mois Reste de l'énergie Minimum par mois - triphasée	12,33 \$ 17,19 \$ 9,65 € 6,13 € 36,99 \$	12,33 \$ 17,52 \$ 9,83 € 6,67 € 36,99 \$	0,0% 1,9% 1,9% 8,8% 0,0%
3.5	3.5	<i>G courte durée</i>	Majoration de la redevance et du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	12,33 \$ 5,94 \$	12,33 \$ 6,00 \$	0,0% 1,0%
3.7	3.7	<i>Activités d'hiver</i>	Indice de référence au 31 mars 2006 Majoration au 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2006 Indice de majoration de facture au 1 ^{er} avril 2016 = 1,3427	1,08 2%	1,08 2%	s. o. s. o.
4.2	4.2	<i>M</i>	Prime de puissance 210 000 premiers kWh par mois Reste de l'énergie Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée	14,37 \$ 4,87 € 3,63 € 12,33 \$ 36,99 \$	14,55 \$ 4,99 € 3,71 € 12,33 \$ 36,99 \$	1,3% 2,5% 2,2% 0,0% 0,0%
4.7	4.7	<i>M courte durée</i>	Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	5,94 \$	6,00 \$	1,0%
4.10	4.10	<i>G-9</i>	Prime de puissance Prix de l'énergie Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée Majoration pour mauvais facteur de puissance	4,20 \$ 9,84 € 12,33 \$ 36,99 \$ 10,17 \$	4,26 \$ 10,01 € 12,33 \$ 36,99 \$ 10,29 \$	1,4% 1,7% 0,0% 0,0% 1,2%
4.13	4.13	<i>G-9 courte durée</i>	Majoration du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	12,33 \$ 5,94 \$	12,33 \$ 6,00 \$	0,0% 1,0%
4.18	4.17	<i>GD</i>	Prime de puissance Prix de l'énergie : été Prix de l'énergie : hiver Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée	5,22 \$ 6,11 € 15,16 € s. o. s. o.	5,28 \$ 6,22 € 15,41 € 12,33 € 36,99 €	1,1% 1,8% 1,6% s. o. s. o.
4.23	4.22	<i>Tarif de transition - Photosynthèse</i>	Redevance mensuelle Redevance mensuelle sur la puissance contractuelle (par kW) Prix de l'énergie	34,77 \$ 6,48 € 3,51 €	34,77 \$ 6,48 € 3,51 €	s. o. s. o. s. o.
4.28	4.27	<i>Tarif de transition - Photosynthèse</i>	Dépassement de plus de 10 % de la puissance contractuelle	13,50 \$	13,50 \$	s. o.
4.29	4.28	<i>Tarif de transition - Photosynthèse</i>	Indice de référence au 1 ^{er} avril 2005 Majoration au 1 ^{er} avril 2005, 2006 et 2007 en sus de la hausse moyenne Majoration au 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2008, en sus de la hausse moyenne Indice de majoration de facture au 1 ^{er} avril 2016 = 2,8812	1,0 5% 8%	1,0 5% 8%	s. o. s. o. s. o.
4.34 et 4.35	4.33 et 4.34	<i>Rodage de nouveaux équipements</i>	Majoration du prix moyen	4%	4%	s. o.
s. o.	4.38	<i>Essais d'équipements - Moyenne puissance</i>	Multiplicateur (par kWh)	s. o.	10,00 €	s. o.
4.48	4.45	<i>Électricité interruptible - Moyenne puissance</i>	Option I : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW) Crédit nominal variable pour chacune des 20 premières heures d'interruption (par kWh) Crédit nominal variable pour chacune des 20 heures d'interruption suivantes (par kWh) Crédit nominal variable pour chacune des 60 heures d'interruption subséquentes (par kWh) Option II : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW) Crédit nominal variable pour chaque heure d'interruption (par kWh)	13,00 \$ 20,00 € 25,00 € 30,00 € 9,10 \$ 20,00 €	13,00 \$ 20,00 € 25,00 € 30,00 € 9,10 \$ 20,00 €	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.
4.50	4.47	<i>Électricité interruptible - Moyenne puissance</i>	Option I : Pénalité (par kW) Option II : Pénalité (par kW)	1,25 \$ 0,50 \$	1,25 \$ 0,50 \$	s. o. s. o.

Grille des tarifs d'électricité
Haussa moyenne de 1,9 % au 1^{er} avril 2016 à l'exception du tarif L pour lequel la hausse est de 1,2 %

Article 1 ^{er} avril 2015	Article 1 ^{er} avril 2016	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2015	Prix 1 ^{er} avril 2016	Variation 1 ^{er} avril 2016
4.53	4.50	Électricité additionnelle - Moyenne puissance	Prix plancher (¢/kWh) - prix moyen au tarif M (2 ^e tranche) à 25 kV et 100 % de FU	5,47 ¢	5,57 ¢	1,8%
5.2	5.2	L	Prime de puissance Prix de l'énergie	12,87 \$ 3,26 ¢	12,96 \$ 3,31 ¢	0,7% 1,5%
5.6	5.6	L	Prime de dépassement quotidienne Prime de dépassement mensuelle	7,53 \$ 22,59 \$	7,59 \$ 22,77 \$	0,8% 0,8%
5.14	5.14	LG	Prime de puissance Prix de l'énergie	13,05 \$ 3,35 ¢	13,20 \$ 3,43 ¢	1,1% 2,4%
5.25	5.25	LG	Prime de dépassement quotidienne Prime de dépassement mensuelle	7,62 \$ 22,86 \$	7,71 \$ 23,13 \$	1,2% 1,2%
5.33	5.33	H	Prime de puissance Énergie : autre que jours de semaine en hiver Énergie : jours de semaine en hiver	5,22 \$ 5,23 ¢ 18,08 ¢	5,28 \$ 5,32 ¢ 18,08 ¢	1,1% 1,7% 0,0%
5.38 a)	5.38 a)	LD (option ferme)	Prime de puissance Énergie : autre que jours de semaine en hiver Énergie : jours de semaine en hiver	5,22 \$ 5,23 ¢ 18,08 ¢	5,28 \$ 5,32 ¢ 18,20 ¢	1,1% 1,7% 0,7%
5.38 b)	5.38 b)	LD (option non ferme)	Prime de puissance par jour - interruptions planifiées Prime de puissance par jour - interruptions non planifiées Prix de l'énergie Maximum par mois - prime de puissance	0,52 \$ 1,04 \$ 5,23 ¢ 5,22 \$	0,53 \$ 1,06 \$ 5,32 ¢ 5,28 \$	1,9% 1,9% 1,7% 1,1%
5.41	5.41	LD (option non ferme)	Prix par kWh consommé sans autorisation	50 ¢	50 ¢	0,0%
5.47	5.47	Rodage de nouveaux équipements (12 périodes ou plus)	Majoration maximale du prix moyen Majoration minimale du prix moyen	4% 1%	4% 1%	s. o. s. o.
5.48	5.48	Rodage de nouveaux équipements (moins de 12 périodes)	Majoration du prix moyen	4%	4%	s. o.
5.51	5.51	Rodage de nouveaux équipements	Prix par kWh consommé sans autorisation	50 ¢	50 ¢	s. o.
5.53 b)	5.53 b)	Essais d'équipements - Grande puissance	Multiplicateur appliqué en été (par kW) Multiplicateur appliqué en hiver (par kW) Multiplicateur (par kWh)	0,10 \$ 0,30 \$ s. o.	s. o. s. o. 10,00 ¢	s. o. s. o. s. o.
5.56	5.57	LP	Redevance annuelle	1 000 \$	1 000 \$	0,0%
5.63	5.64	LP	Prix par kWh consommé sans autorisation	50 ¢	50 ¢	0,0%
6.20	6.20	Électricité interruptible - Grande puissance	Option I : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW) Crédit nominal variable pour chacune des 20 premières heures d'interruption (par kWh) Crédit nominal variable pour chacune des 20 heures d'interruption suivantes (par kWh) Crédit nominal variable pour chacune des 60 heures d'interruption subséquentes (par kWh) Option II : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW) Crédit nominal variable pour chaque heure d'interruption (par kWh)	13,00 \$ 20,00 ¢ 25,00 ¢ 30,00 ¢	13,00 \$ 20,00 ¢ 25,00 ¢ 30,00 ¢	s. o. s. o. s. o. s. o.
6.24	6.24	Électricité interruptible - Grande puissance	Option I : Pénalité (par kW) Montant pour calcul de la pénalité maximale (par kW) Option II : Pénalité (par kW) Montant pour calcul de la pénalité maximale (par kW)	1,25 \$ 5,00 \$ 0,60 \$ 2,50 \$	1,25 \$ 5,00 \$ 0,60 \$ 2,50 \$	s. o. s. o. s. o. s. o.
6.32	6.32	Électricité additionnelle - Grande puissance	Prix plancher (¢/kWh) - prix moyen au tarif L à 120 kV et 100 % de FU	4,65 ¢	4,71 ¢	1,3%
6.36	6.36	Électricité interruptible - Grande puissance	Prix du kWh au-delà de la référence en période de restriction	50 ¢	50 ¢	0,0%
6.45	6.45	Tarif de développement économique	Réduction tarifaire initiale	20%	20%	s. o.
7.1	7.1	D réseaux autonomes	Énergie excédant 30 kWh par jour	34,60 ¢	38,08 ¢	10,1%
7.2	7.2	DM réseaux autonomes	Énergie excédant 30 kWh par jour par multiplicateur	34,60 ¢	38,08 ¢	10,1%
7.4	7.4	G, G-9, M, MA rés. autonomes	Pénalité sur l'énergie	76,29 ¢	77,74 ¢	1,9%
7.6	7.6	Tarif MA - Structure	Centrale au diesel lourd (par kW au-delà de 900 kW) Centrale au diesel lourd (par kWh au-delà de 390 000 kWh) (mise à jour octobre 2015) Autres cas (par kW au-delà de 900 kW) Autres cas (par kWh au-delà de 390 000 kWh) (mise à jour octobre 2015)	30,57 \$ 23,84 ¢ 60,12 \$ 43,57 ¢	31,14 \$ 23,84 ¢ 61,26 \$ 43,57 ¢	1,9% s. o. 1,9% s. o.
7.7	7.7	Tarif MA - Révision des prix de l'énergie	A - Centrale au diesel lourd - coût d'entretien et d'exploitation (par kWh) B - Centrale au diesel lourd - coût de l'énergie établi pour 2006 (par kWh) C - Prix moyen du diesel n°6 (2% s) pour la région de Montréal (prix en date d'octobre 2014 : 106,31 \$/baril) D - Prix moyen de référence du diesel lourd n°6 (2% s) (par baril) E - Autres cas - coût d'entretien et d'exploitation (par kWh) F - Autres cas - coût de l'énergie établi pour 2006 (par kWh) G - Prix moyen du diesel n°1 pour la région de Montréal (prix en date d'octobre 2014 : 95,05 ¢/litre) H - Prix moyen de référence du diesel n°1 (par litre)	2,71 ¢ 11,57 ¢ s. o. 58,20 \$ 2,71 ¢ 26,44 ¢ s. o. 61,51 ¢	2,76 ¢ 11,57 ¢ s. o. 58,20 \$ 2,76 ¢ 26,44 ¢ s. o. 61,51 ¢	1,8% s. o. s. o. s. o. 1,8% s. o. s. o. s. o.

Grille des tarifs d'électricité

Hausse moyenne de 1,9 % au 1^{er} avril 2016 à l'exception du tarif L pour lequel la hausse est de 1,2 %

Article 1 ^{er} avril 2015	Article 1 ^{er} avril 2016	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2015	Prix 1 ^{er} avril 2016	Variation 1 ^{er} avril 2016
7.9	abrogé	<i>Tarif de transition - Réseau de Schefferville</i>	Abonnement au tarif D, DM ou d'éclairage public : à compter du 1 ^{er} avril 2008 à compter du 1 ^{er} avril 2009 à compter du 1 ^{er} avril 2010 à compter du 1 ^{er} avril 2011 à compter du 1 ^{er} avril 2012 à compter du 1 ^{er} avril 2013 à compter du 1 ^{er} avril 2014 à compter du 1 ^{er} avril 2015 Abonnement au tarif G, G-9, M ou à forfait : à compter du 1 ^{er} avril 2008 à compter du 1 ^{er} avril 2009 à compter du 1 ^{er} avril 2010 à compter du 1 ^{er} avril 2011 à compter du 1 ^{er} avril 2012 à compter du 1 ^{er} avril 2013 à compter du 1 ^{er} avril 2014 à compter du 1 ^{er} avril 2015	60% 60,48% 60,62% 60,46% 45% 30% 15% 0%	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.
7.17	7.15	<i>Électricité interruptible avec préavis - Réseaux autonomes</i>	Crédit fixe (par kW)	6,00 \$	6,00 \$	0,0%
7.18	7.16	<i>Électricité interruptible avec préavis - Réseaux autonomes</i>	Composantes du crédit variable : A - Coût d'entretien et d'exploitation (par kWh) B - Coût de l'énergie pour l'année de référence 2012 (par kWh) : -au nord du 53 ^e parallèle -au sud du 53 ^e parallèle C - Prix moyen du diesel n°1 pour la région de Montréal (prix en date d'octobre 2014 : 95,05 ¢/litre) D - Prix moyen de référence du diesel n°1 (par litre)	2,68 ¢ 54,50 ¢ 35,50 ¢ s. o. 87,66 ¢	2,73 ¢ 54,50 ¢ 35,50 ¢ s. o. 87,66 ¢	1,9% s. o. s. o. s. o. s. o.
7.27	7.25	<i>Électricité interruptible sans préavis - Réseaux autonomes</i>	Crédit (par kW) Crédit maximum (par kW)	1,20 \$ 33,33 \$	1,20 \$ 33,33 \$	0,0% 0,0%
8.2	8.2	a) T1 (quotidien) b) T2 (hebdomadaire) c) T3 (30 jours ou plus)	Prime de puissance par jour Maximum par semaine Prime de puissance par semaine Maximum par mois Prime de puissance par mois	4,84 \$ 14,56 \$ 14,56 \$ 43,59 \$ 43,59 \$	4,94 \$ 14,84 \$ 14,84 \$ 44,43 \$ 44,43 \$	2,1% 1,9% 1,9% 1,9% 1,9%
8.3	8.3	T (montant minimal)	Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée	8,73 \$ 26,19 \$	8,88 \$ 26,64 \$	1,7% 1,7%
9.4	9.4	<i>Éclairage public (service général)</i>	Prix de l'énergie	10,09 ¢	10,28 ¢	1,9%
9.10 a)	9.10 a)	<i>Éclairage public (service complet)</i>	Vapeur de sodium : 5 000 lumens (ou 70 W) - par luminaire Vapeur de sodium : 8 500 lumens (ou 100 W) - par luminaire Vapeur de sodium : 14 400 lumens (ou 150 W) - par luminaire Vapeur de sodium : 22 000 lumens (ou 250 W) - par luminaire	21,93 \$ 23,91 \$ 25,77 \$ 30,24 \$	22,35 \$ 24,36 \$ 26,25 \$ 30,81 \$	1,9% 1,9% 1,9% 1,9%
9.10 b)	9.10 b)	<i>Éclairage public (service complet)</i>	Diodes électroluminescentes : 6 100 lumens (ou 65 W) - par luminaire	22,59 \$	23,01 \$	1,9%
9.14	9.14	<i>Sentinelles (avec poteau)</i>	7 000 lumens (ou 175 W) - par luminaire 20 000 lumens (ou 400 W) - par luminaire	40,53 \$ 53,43 \$	41,31 \$ 54,45 \$	1,9% 1,9%
9.15	9.15	<i>Sentinelles (sans poteau)</i>	7 000 lumens (ou 175 W) - par luminaire 20 000 lumens (ou 400 W) - par luminaire	31,86 \$ 45,93 \$	32,46 \$ 46,80 \$	1,9% 1,9%
10.2	10.2	<i>Crédits d'alimentation en moyenne ou en haute tension</i>	Tension égale ou supérieure à 5 kV, mais inférieure à 15 kV Tension égale ou supérieure à 15 kV, mais inférieure à 50 kV Tension égale ou supérieure à 50 kV, mais inférieure à 80 kV Tension égale ou supérieure à 80 kV, mais inférieure à 170 kV Tension égale ou supérieure à 170 kV	0,612 \$ 0,981 \$ 2,190 \$ 2,679 \$ 3,540 \$	0,618 \$ 0,993 \$ 2,217 \$ 2,709 \$ 3,576 \$	1,0% 1,2% 1,2% 1,1% 1,0%
10.3	10.3	<i>Crédit d'alimentation aux tarifs domestiques</i>	Tension égale ou supérieure à 5 kV	0,241 ¢	0,246 ¢	2,1%
10.4	10.4	<i>Rajustement pour pertes de transformation</i>	Réduction mensuelle sur la prime de puissance	17,67 ¢	17,94 ¢	1,5%
11.3	11.3	<i>Service VISILEC</i>	Montant par mois	89 \$	89 \$	0,0%
11.10	11.10	<i>Service VIGIELIGNE</i>	Frais annuels Frais annuels pour une 2 ^e ou une 3 ^e licence Frais annuels par licence supplémentaire	2 400 \$ 600 \$ 120 \$	2 400 \$ 600 \$ 120 \$	0,0% 0,0% 0,0%
11.17	11.17	<i>Service SIGNATURE (service de base)</i>	Frais annuels par point de livraison	5 250 \$	5 250 \$	0,0%
11.18	11.18	<i>Service SIGNATURE (options)</i>	Frais annuels pour le suivi des harmoniques Frais annuels pour le tableau de bord local Frais annuels pour le bilan des indicateurs et le balisage du comportement des charges	5 000 \$ 500 \$ 5 000 \$	5 000 \$ 500 \$ 5 000 \$	0,0% 0,0% s. o.
12.3	12.3	<i>Frais de nature administrative</i>	Frais de gestion de dossier Frais d'ouverture de dossier Frais pour provision insuffisante	20 \$ 50 \$ 10 \$	20 \$ 50 \$ 10 \$	0,0% 0,0% 0,0%
12.4	abrogé	<i>Frais liés à l'option de mesurage net</i>	Frais d'inspection des équipements de l'autoproduiteur	400 \$	s. o.	s. o.

Grille des tarifs d'électricité
Hausse moyenne de 1,9 % au 1^{er} avril 2016 à l'exception du tarif L pour lequel la hausse est de 1,2 %

Article 1 ^{er} avril 2015	Article 1 ^{er} avril 2016	Tarif	Description	Prix 1er avril 2015	Prix 1 ^{er} avril 2016	Variation 1 ^{er} avril 2016
12.5	12.4	<i>Frais liés à l'alimentation électrique</i>	Coût du capital prospectif Frais de mise sous tension Frais de déplacement sans mise sous tension Frais spéciaux de raccordement pour réseau autonome : 20 premiers kW (total) Excédent (par kW) Frais d'interruption de service : Au point de livraison Autres Frais d'inspection Frais initiaux d'installation Frais initiaux d'installation réduits Frais mensuels de relève	5,651% 361 \$ 172 \$ 5 000 \$ 250 \$ 50 \$ 361 \$ 1 160 \$ 85 \$ 15 \$ 5 \$	5,334% 361 \$ 172 \$ 5 000 \$ 250 \$ 50 \$ 361 \$ 1 160 \$ 85 \$ 15 \$ 5 \$	s. o. 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0%
12.6	12.5	<i>Allocations monétaires</i>	Allocation pour usage domestique (pour chaque unité de logement) Allocation pour usage autre que domestique (par kW) Prime d'ajustement de l'allocation pour usage autre que domestique (par kW)	2 680 \$ 335 \$ 67 \$	2 680 \$ 335 \$ 67 \$	0,0% 0,0% 0,0%
12.7	12.6	<i>Composantes de la grille de calcul du coût des travaux prévue à l'annexe VI des Conditions de service d'électricité</i>	Frais d'acquisition Frais de gestion de contrats en aérien Frais de gestion de contrats en souterrain Frais de gestion des matériaux en aérien Frais de gestion des matériaux en souterrain Frais de matériel mineur en aérien Frais de matériel mineur en souterrain Frais d'ingénierie et de gestion des demandes en aérien Frais d'ingénierie et de gestion des demandes en souterrain Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs en aérien - globale Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs en aérien, avant-lot Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs en aérien, arrière-lot Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs en souterrain Provision pour le réinvestissement en fin de vie utile	2,0% 2,4% 10,4% 17,0% 12,0% 11,0% 7,0% 24,3% 29,6% 22,5% 19,1% 24,8% 10,7% 22,4%	2,0% 2,4% 10,4% 17,0% 12,0% 11,0% 7,0% 24,3% 29,6% 22,5% 19,1% 24,8% 10,7% 22,4%	0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0%
12.8	12.7	<i>Prix unitaires</i>	Prix par mètre en aérien - ligne monophasée sans usage en commun, avant-lot Prix par mètre en aérien - ligne monophasée sans usage en commun, arrière-lot Prix par mètre en aérien - ligne triphasée sans usage en commun, avant-lot Prix par mètre en aérien - ligne triphasée sans usage en commun, arrière-lot Crédit pour usage en commun (par mètre), avant-lot Crédit pour usage en commun (par mètre), arrière-lot <i>Prix par bâtiment - souterrain - Lorsque l'option de ligne locale souterraine et de ligne principale aérienne est choisie :</i> Maison individuelle avec coffret de branchement de 600 A Maison individuelle avec coffret de branchement de 320 A ou de 400 A Maison individuelle avec coffret de branchement de 200 A Maison jumelée Maison en rangée Duplex Triplex Multiplex de 4 logements Multiplex de 5 logements Multiplex de 6 logements Multiplex de 7 logements Multiplex de 8 logements <i>Prix par bâtiment - souterrain - Lorsque l'option de lignes locale et principale souterraines est choisie :</i> Maison individuelle avec coffret de branchement de 600 A Maison individuelle avec coffret de branchement de 320 A ou de 400 A Maison individuelle avec coffret de branchement de 200 A Maison jumelée Maison en rangée Duplex Triplex Multiplex de 4 logements Multiplex de 5 logements Multiplex de 6 logements Multiplex de 7 logements Multiplex de 8 logements Prix par mètre supplémentaire en souterrain <i>Prix des travaux aériens - Ligne basse ou moyenne tension :</i> Par poteau sans usage en commun et basse tension Par poteau avec usage en commun et basse tension Par poteau sans usage en commun et moyenne tension Par poteau avec usage en commun et moyenne tension Par poteau d'ancrage et jambe de force sans usage en commun Par poteau d'ancrage et jambe de force avec usage en commun Par ancrage sans usage en commun Par ancrage avec usage en commun Par hauban Par protection de ligne moyenne tension monophasée Par protection de ligne moyenne tension triphasée	61 \$ 74 \$ 74 \$ 87 \$ 13 \$ 13 \$ 9 490 \$ 2 950 \$ 1 980 \$ 1 780 \$ 1 030 \$ 3 910 \$ 3 610 \$ 4 400 \$ 7 600 \$ 7 680 \$ 10 160 \$ 10 240 \$ 17 170 \$ 8 480 \$ 6 580 \$ 5 460 \$ 4 100 \$ 8 820 \$ 10 060 \$ 11 770 \$ 16 810 \$ 16 890 \$ 20 900 \$ 22 520 \$ 37 \$ 1 301 \$ 794 \$ 1 568 \$ 957 \$ 1 301 \$ 794 \$ 484 \$ 295 \$ 384 \$ 704 \$ 1 998 \$	61 \$ 74 \$ 74 \$ 87 \$ 13 \$ 13 \$ 9 490 \$ 2 950 \$ 1 980 \$ 1 780 \$ 1 030 \$ 3 910 \$ 3 610 \$ 4 400 \$ 7 600 \$ 7 680 \$ 10 160 \$ 10 240 \$ 17 170 \$ 8 480 \$ 6 580 \$ 5 460 \$ 4 100 \$ 8 820 \$ 10 060 \$ 11 770 \$ 16 810 \$ 16 890 \$ 20 900 \$ 22 520 \$ 37 \$ 1 301 \$ 794 \$ 1 568 \$ 957 \$ 1 301 \$ 794 \$ 484 \$ 295 \$ 384 \$ 704 \$ 1 998 \$	0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0%

Grille des tarifs d'électricité
Haussa moyenne de 1,9 % au 1^{er} avril 2016 à l'exception du tarif L pour lequel la hausse est de 1,2 %

Article 1 ^{er} avril 2015	Article 1 ^{er} avril 2016	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2015	Prix 1 ^{er} avril 2016	Variation 1 ^{er} avril 2016
			<i>Prix des travaux aériens - Excédent de câble de branchement basse tension :</i>			
			Par mètre pour un coffret de branchement de 200 A, 120/240 V	15 \$	15 \$	0,0%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 320 A ou de 400 A, 120/240 V	31 \$	31 \$	0,0%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 600 A, 120/240 V	91 \$	91 \$	0,0%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 200 A, 347/600 V	16 \$	16 \$	0,0%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 320 A ou de 400 A, 347/600 V	35 \$	35 \$	0,0%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 600 A, 347/600 V	99 \$	99 \$	0,0%
			<i>Prix des travaux aériens - Excédent de conducteur de branchement moyenne tension :</i>			
			Par mètre pour une ligne monophasée en 2 ACSR	24 \$	24 \$	0,0%
			Par mètre pour une ligne triphasée en 2 ACSR	37 \$	37 \$	0,0%
			Par mètre pour une ligne triphasée en 2/0 ACSR	39 \$	39 \$	0,0%
			<i>Prix des travaux souterrains - Excédent de câble de branchement basse tension :</i>			
			Par mètre pour un coffret de branchement de 200 A, 120/240 V	15 \$	15 \$	0,0%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 320 A ou de 400 A, 120/240 V	38 \$	38 \$	0,0%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 600 A, 120/240 V	48 \$	48 \$	0,0%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 200 A, 347/600 V	18 \$	18 \$	0,0%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 320 A ou de 400 A, 347/600 V	35 \$	35 \$	0,0%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 600 A, 347/600 V	62 \$	62 \$	0,0%
			<i>Prix des travaux souterrains - Excédent de câble de branchement moyenne tension :</i>			
			Par mètre pour la 1 ^{re} section, 2 X 3/0 AL, monophasé	45 \$	45 \$	0,0%
			Par mètre pour la 1 ^{re} section, 2 X 3/0 AL, triphasé	104 \$	104 \$	0,0%
			Par mètre pour la 1 ^{re} section, 4 X 3/0 AL, monophasé	90 \$	90 \$	0,0%
			Par mètre pour une section supplémentaire, 2 X 3/0 AL, monophasé	211 \$	211 \$	0,0%
			Par mètre pour une section supplémentaire, 2 X 3/0 AL, triphasé	270 \$	270 \$	0,0%
			Par mètre pour une section supplémentaire, 4 X 3/0 AL, monophasé	223 \$	223 \$	0,0%
			Par ensemble de jonctions, 2 X 3/0 AL, monophasé dans une chambre de raccordement	3 744 \$	3 744 \$	0,0%
			Par ensemble de jonctions, 2 X 3/0 AL, triphasé dans une chambre de raccordement	9 238 \$	9 238 \$	0,0%
			Par ensemble de jonctions, 4 X 3/0 AL, monophasé dans une chambre de raccordement	6 493 \$	6 493 \$	0,0%
			<i>Prix des travaux souterrains - Ligne basse tension :</i>			
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 3/0 A1 (120/240 V)	15 \$	15 \$	0,0%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 350 kcmil (120/240 V)	28 \$	28 \$	0,0%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 500 kcmil (120/240 V)	38 \$	38 \$	0,0%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 750 kcmil (120/240 V)	48 \$	48 \$	0,0%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 3/0 A1 (347/600 V)	18 \$	18 \$	0,0%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 350 kcmil (347/600 V)	35 \$	35 \$	0,0%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 500 kcmil (347/600 V)	47 \$	47 \$	0,0%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 750 kcmil (347/600 V)	62 \$	62 \$	0,0%
			Par point de circuit monophasé (120/240 V)	457 \$	457 \$	0,0%
			Par point de circuit triphasé (347/600 V)	634 \$	634 \$	0,0%
			Pour l'installation d'une section de câble de 30 mètres et moins, de 500 kcmil et moins	1 663 \$	1 663 \$	0,0%
			Pour l'installation d'une section de câble de plus de 30 mètres, de 500 kcmil et moins	2 662 \$	2 662 \$	0,0%
			Pour l'installation d'une section de câble de plus de 500 kcmil	2 662 \$	2 662 \$	0,0%
			<i>Prix des travaux souterrains - Ligne moyenne tension :</i>			
			Par mètre de câble, 3/0 A1, monophasé	23 \$	23 \$	0,0%
			Par mètre de câble, 3/0 A1, triphasé	52 \$	52 \$	0,0%
			Par mètre de câble, 750 kcmil, triphasé	123 \$	123 \$	0,0%
			Par point de circuit avec jonction rétractable à froid 3/0-3/0 A1 monophasé	936 \$	936 \$	0,0%
			Par point de circuit avec jonction rétractable à froid 3/0-3/0 A1 triphasé	2 310 \$	2 310 \$	0,0%
			Par point de circuit avec jonction rétractable à froid, 750-750 kcmil triphasé	2 354 \$	2 354 \$	0,0%
			Par point de circuit dérivation 2 voies, 750 kcmil triphasé	3 246 \$	3 246 \$	0,0%
			Par point de circuit dérivation 3 voies, 750 kcmil triphasé	2 971 \$	2 971 \$	0,0%
			Par point de circuit dérivation 4 voies, 750 kcmil triphasé	2 898 \$	2 898 \$	0,0%
			Pour l'installation d'une section de câble	3 329 \$	3 329 \$	0,0%
			Par test de générateur de tension	1 331 \$	1 331 \$	0,0%
12.9	12.8	<i>Interventions à prix forfaitaire</i>	<i>Alimentation temporaire en souterrain de 200 A, monophasée (120/240 V)</i>			
			Sans ajout de câble	850 \$	850 \$	0,0%
			Avec ajout de câble	3 450 \$	3 450 \$	0,0%
			<i>Alimentation temporaire en aérien de 200 A avec modification temporaire, monophasée (120/240 V)</i>			
			Avec remplacement du transformateur	2 450 \$	2 450 \$	0,0%
			Avec ajout de câble	1 835 \$	1 835 \$	0,0%
			Avec ajout de câble et remplacement du transformateur	3 365 \$	3 365 \$	0,0%
			Avec ajout de câble et de poteaux et remplacement du transformateur	5 890 \$	5 890 \$	0,0%
			<i>Modification d'un branchement aérosouterrain d'au plus 200 A, monophasée (120/240 V)</i>			
			Par raccordement sur poteau fourni par le client	675 \$	675 \$	0,0%
			Par raccordement sur poteau d'Hydro-Québec	815 \$	815 \$	0,0%
			<i>Modification d'un coffret de branchement, basse tension, en aérien</i>			
			400 A, monophasé (120/240 V) ou triphasé (347/600 V)	895 \$	895 \$	0,0%
			600 A ou 800 A, monophasé (120/240 V) ou triphasé (347/600 V)	1 700 \$	1 700 \$	0,0%
			<i>Déplacement d'un branchement, basse tension, en aérien</i>			
			200 A, monophasé (120/240 V), avec ou sans remplacement de câble	361 \$	361 \$	0,0%
			400 A, monophasé (120/240 V), avec remplacement de câble	895 \$	895 \$	0,0%
			<i>Entretien préventif, moyenne tension, en aérien ou en souterrain</i>			
			Par intervention, pour une mise hors tension et une remise sous tension	800 \$	800 \$	0,0%
			Par intervention additionnelle, à la demande du client	2 800 \$	2 800 \$	0,0%

Grille des tarifs d'électricité
Hausse moyenne de 1,9 % au 1^{er} avril 2016 à l'exception du tarif L pour lequel la hausse est de 1,2 %

Article 1 ^{er} avril 2015	Article 1 ^{er} avril 2016	Tarif	Description	Prix 1er avril 2015	Prix 1 ^{er} avril 2016	Variation 1 ^{er} avril 2016
12.10	12.9	<i>Mesurage à prix forfaitaire</i>	<i>Mesurage temporaire</i>			
			Basse tension, monophasé (120/240 V), sans transformation	290 \$	290 \$	0,0%
			Basse tension, polyphasé (347/600 V), sans transformation	450 \$	450 \$	0,0%
			Basse tension, monophasé (120/240 V), avec transformation	720 \$	720 \$	0,0%
			Basse tension, polyphasé (347/600 V), avec transformation	1 250 \$	1 250 \$	0,0%
			Moyenne tension	3 200 \$	3 200 \$	0,0%
			<i>Mesurage moyenne tension relatif à une option</i>			
			Monophasé, avec transformation, structure	12 910 \$	12 910 \$	0,0%
			Polyphasé, avec transformation, structure	28 080 \$	28 080 \$	0,0%
			Polyphasé, avec transformation, poste blindé	26 890 \$	26 890 \$	0,0%
			<i>Mesurage moyenne tension pour une installation de petite puissance</i>			
			Monophasé, avec transformation	11 510 \$	11 510 \$	0,0%